

1
(N° 323.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AOÛT 1846.

Crédit supplémentaire de fr. 633,917-12 au Département des Travaux Publics.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi que le Gouvernement soumet aujourd'hui à vos délibérations a pour but l'ouverture d'un crédit supplémentaire de fr. 633,917-12, destiné à solder des dépenses arriérées du Département des Travaux Publics.

Ce crédit se répartit, par exercice, de la manière suivante :

Exercice 1844 et années antérieures.	fr.	85,057 03
Exercice 1845		388,482 09
Exercice 1846		160,378 00
Total égal.	fr.	633,917 12

EXERCICE 1844 ET ANNÉES ANTÉRIEURES.

Somme demandée : fr. 85,057-03.

Cette somme est destinée au paiement des dépenses dont le détail suit :

I. A. Matériel de l'administration centrale	fr.	1,952 39
B. Annales des travaux publics.		745 56
A reporter.	fr.	2,677 75

Report.	fr.	2,677 75
II. Routes		1,736 04
III. Canaux et rivières.		8,053 27
IV. Poldres		5,985 13
V. Chemin de fer		68,604 84
Total égal.	fr.	<u>83,057 05</u>

I. A. *Matériel de l'administration centrale.*

Somme demandée	fr.	1,952 39
--------------------------	-----	----------

Les états ci-annexés sous les nos 1 et 2 indiquent les dépenses que ce crédit est destiné à solder.

Ces dépenses s'élèvent :

Pour l'année 1843, à	fr.	958 50
Pour l'année 1844, à		973 89
Total égal	fr.	<u>1,932 37</u>

B. *Annales des travaux publics.*

Somme demandée	fr.	745 36
Total égal.	fr.	<u>2,677 75</u>

Voir les états nos 3 et 4 ci-annexés.

II. *Routes.*

Somme demandée : fr. 1,736-04.

Voir les états nos 5 et 6 ci-annexés.

III. *Canaux et rivières.*

Somme demandée : fr. 8,053-27.

Cette somme se répartit de la manière suivante, entre plusieurs services.

A. Service de l'Escaut	fr.	53 95
----------------------------------	-----	-------

Voir les états nos 7 et 8 ci-annexés.

B. Service de la Lys	5,923 94
--------------------------------	----------

Les dépenses arriérées du service de la Lys concernent trois exercices, savoir :

Exercice 1840	fr.	675 00
Exercice 1841		767 85
Exercice 1843		4,481 09
Total égal	fr.	<u>5,923 94</u>
A reporter.	fr.	<u>5,977 89</u>

Report fr. 5,977 89

Les états ci-annexés sous les nos 9, 10 et 10^{bis} font connaître les créances arriérées des années 1840, 1841 et 1845.

C. Service de la Meuse 1,555 50

Voir l'état n° 11 ci-annexé.

D. Service de la Dendre. 415 12

Voir l'état n° 12 ci-annexé.

E. Service des canaux de Gand à Ostende 304 76

Voir les états nos 13 et 14 ci-annexés.

Somme égale fr. 8,053 27

IV. Poldres.

Somme demandée : fr. 5,985-15.

Voir les états nos 15, 16, 17 et 18.

V. Chemin de fer.

Somme demandée : fr. 68,604-84.

Les sommes allouées au budget de 1844, pour le service du chemin de fer, s'élèvent à fr. 5,659,800 00
savoir :

ART. 1 ^{er}	 fr. 196,505 00
ART. 2.	 129,000 00
ART. 3.	 142,310 00
ART. 4.	 1,113,500 00
ART. 5.	 205,000 00
ART. 6.	 125,460 00
ART. 7.	 2,565,975 00
ART. 8.	 381,560 00
ART. 9.	 575,380 00
ART. 10.	 222,010 00
ART. 11.	 5,500 00

Somme égale. fr. 5,659,800 00

Les dépenses d'exploitation se sont élevées, pendant le même exercice, à fr. 5,654,569 84
comme suit :

Administration générale.

ART. 1 ^{er} .	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service fr. 212,100 00
ART. 2.	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. <u>157,700 00</u>
	A reporter fr. 369,800 00

Report. . . . fr. 369,800 00

*Service d'entretien des routes
et stations.*

ART. 3.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	113,800 00
ART. 4.	Main - d'œuvre, travaux, fournitures, etc. . . . ,	1,152,100 00
ART. 5.	Renouvellement des billes et fers. .	200,000 00

*Service de locomotion et d'entretien
du matériel,*

ART. 6.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	128,000 00
ART. 7.	Main - d'œuvre, travaux, fournitures, etc. . . . ,	2,558,100 00

Service des transports.

ART. 8.	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois	579,000 00
ART. 9.	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries.	563,500 00

Frais de perception.

ART. 10.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	200,200 00
ART. 11.	Loyer de locaux	8,269 84

Somme égale fr. 5,654,569 84

Le montant des allocations du budget présente donc un excédant de fr. 5,230-16 sur le montant total des dépenses.

Mais lorsqu'on compare, par article, les allocations et les dépenses, on reconnaît qu'il y a insuffisance :

Sur l'art.	1 ^{er} de	fr. 15,595 00	
Id.	2	28,700 00	
Id.	4	18,800 00	
Id.	6	2,540 00	
Id.	11	2,969 84	
	Total.	fr. 68,604 84	

Tandis qu'il y aura un excédant disponible :

Sur l'art.	5 de	fr. 28,510 00	
Id.	5	5,000 00	
Id.	7	5,875 00	
	A reporter	59,585 00	<u>68,604 84</u>

	Reports	59,585 00	68.604 84
Sur Part. 8		2,560 00	
Id. 9		10,080 00	
Id. 10		21,810 00	
	Total.	fr. 73,835 00	
Et par conséquent un boni définitif de		fr. 5,250 16	

On demande néanmoins les fr. 68,604-84 dont les art. 1, 2, 4, 6 et 11 doivent être majorés, pour ne pas devoir opérer de transfert, l'excédant de 73,835 fr., que présentent les art. 3, 5, 7, 8, 9 et 10, restant disponible ou acquis au trésor.

L'état ci-annexé, sous le n° 19, présente la comparaison par article des dépenses d'exploitation du chemin de fer pendant l'année 1844, avec les allocations du budget de cet exercice, ainsi que les justifications des majorations demandées.

EXERCICE 1845.

Somme demandée : fr. 588,482-09.

Cette somme est destinée au paiement de dépenses arriérées qui concernent :

I. Le matériel de l'administration centrale	fr. 11,080 09
II. La Sambre canalisée.	15,510 00
III. Le chemin de fer.	560,092 00
IV. Les pensions	4,000 00
Total.	fr. 588,482 09

I. *Matériel de l'administration centrale.*

Somme demandée : fr. 11,080-09.

(Voir l'état n° 20.)

En 1845, les traitements d'une partie du personnel de l'administration centrale, payés précédemment sur le fonds spécial de construction des chemins de fer, furent reportés à charge du chapitre I^{er}, art. 2, du budget (personnel de l'administration centrale).

Par suite de cette régularisation d'imputation, les dépenses de matériel afférentes au personnel dont il s'agit, ne purent plus être imputées sur le fonds de construction des chemins de fer, mais durent être reportées à charge de l'allocation du chap. I^{er}, art. 5 (matériel).

Cette dernière allocation, ayant été votée sans majoration correspondante à cette augmentation de dépense, devait nécessairement devenir insuffisante.

C'est ce qui a donné lieu au déficit de fr. 11,080-09.

II. *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 15.510 fr.

Voir l'état n° 21. ci-annexé.

III. *Chemin de fer.*

Somme demandée : 560,092 fr.

Les dépenses d'exploitation du chemin de fer se sont élevées ,
pendant l'année 1845, à fr. 6,521,575 48

Administration générale.

ART. 1^{er}. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de
service fr. 229,944 54
ART. 2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. 184,444 26

Service de l'entretien des routes et stations.

ART. 3. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés 129,459 65
ART. 4. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. 1,178,720 06
ART. 5. Renouvellement de billes et fers 312,558 25

Service de locomotion et d'entretien du matériel.

ART. 6. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés 458,046 91
ART. 7. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc. 2,942,540 90

Service des transports.

ART. 8. Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés
et gardes-convois 576,750 41
ART. 9. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour
pertes et avaries 616,632 79

Frais de perception.

ART. 10. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés 205,148 09
ART. 11. Loyer de locaux 7,769 84
Somme égale . . . fr. 6,521,575 48

Les sommes allouées au budget de l'exercice 1845, pour le
service du chemin de fer, s'élèvent à fr. 6,010,925 00

Savoir :

ART. 1 ^{er}	 fr.	216,000 00
ART. 2		146,000 00
ART. 3		122,125 00
ART. 4		1,097,000 00
ART. 5		360,000 00
ART. 6		127,000 00
ART. 7		2,785,000 00
ART. 8		378,500 00
ART. 9		573,000 00
ART. 10		198,500 00
ART. 11		7,800 00
Somme égale	. . fr.	<u>6,010,925 00</u>

Les dépenses d'exploitation du chemin de fer dépassent donc, en 1845, l'ensemble des onze articles du budget, de fr. 510,650-48 ; mais lorsqu'on compare les articles entre eux, on reconnaît qu'il y a insuffisance :

Sur l'art. 1 ^{er}	de	fr. 45,944 54
Sur l'art. 2	de	58,444 26
Sur l'art. 3	de	7,314 65
Sur l'art. 4	de	81,720 06
Sur l'art. 6	de	41,046 91
Sur l'art. 7	de	157,540 90
Sur l'art. 9	de	43,652 79
Sur l'art. 10	de	6,648 09
Total	fr.	<u>360,092 00</u>

Tandis qu'il y a un excédant disponible, savoir :

Sur l'art. 5	de	fr. 47,641 77
Sur l'art. 8	de	1,769 59
Sur l'art. 11	de	50 16
Total	fr.	<u>49,441 52</u>

Ce qui réduit l'insuffisance réelle au chiffre indiqué de . . . fr. 510,650 48

L'on demande néanmoins les 360,092 fr., dont les art. 1^{er}, 2, 3, 4, 6, 7, 9 et 10 doivent être majorés, pour ne pas devoir opérer de transfert ; l'excédant des art. 5, 8 et 11 restant disponible ou acquis au trésor.

L'augmentation des dépenses d'exploitation, pendant l'année 1845, se justifie par une augmentation de transports hors de toute proportion avec celle qui avait servi de base pour établir les allocations demandées au budget.

En effet, ces allocations avaient été établies pour des transports devant produire une recette de	fr. 11,500,000 00
La recette a été de	<u>12,405,204 00</u>
Et a, par conséquent, présenté une augmentation de . . . fr.	1,405,204 00

ou d'un dixième en sus du montant des prévisions, tandis que la dépense n'a augmenté que d'environ un vingtième.

Le tableau annexé sous le n° 22, présente la comparaison par article, des dépenses d'exploitation du chemin de fer pendant l'année 1845, avec les allocations du budget de cet exercice.

IV. Pensions.

Somme demandée : 4,000 fr.

Le crédit voté au chap. V, article unique, du budget du Département des Travaux Publics, pour l'exercice 1845, a été fixé d'une manière approximative.

Les demandes de pensions actuellement en instruction et qui devront prendre cours à partir de l'année 1845, rendront cette allocation insuffisante.

L'on présume qu'un supplément de crédit de 4,000 fr. suffira pour combler ce déficit.

EXERCICE 1846.

Somme demandée : 160,378 fr.

Ce crédit est exclusivement destiné à solder des dépenses de renouvellement de billes et fers, pour le chemin de fer.

L'allocation portée à l'art. 5, chap. III, du budget du Département des Travaux Publics, pour l'exercice 1846, présente, dès aujourd'hui, un déficit de 160,378 fr., savoir :

Sur les billes, de	fr. 95,478
Sur les fers, de	64,900

Ce déficit résulte de l'augmentation du prix des billes et des fers et de ce que les remplacements qui doivent avoir lieu, sont plus considérables que ceux qui avaient été prévus lors de la présentation du budget.

En effet, l'on a demandé au budget, pour renouvellement de billes, une somme de 290,000 fr., destinée à l'acquisition de 58,000 billes, évaluées à 5 fr. la pièce: il a été reconnu depuis qu'il était indispensable de remplacer 70,000 billes; les 70,000 billes neuves coûteront 350,000 fr.; de là une insuffisance de 95,478 fr.

Pour ce qui est des fers, évalués à 70,000 fr., il est aujourd'hui reconnu indispensable de pouvoir disposer d'un crédit de 134,900 fr., pour

1 ^o 700 tonneaux rails remaniés, à 130 fr. le tonneau	fr. 91,000
2 ^o 50 tonneaux chevilles et clavettes, à 384 fr. le tonneau	19,200
3 ^o 150 rails pour excentriques, pesant ensemble 25,116.50 kilog.	
à 500 fr. les 1,000 kilog.	6,955
4 ^o Excentriques et crossings	17,765
	134,900

L'allocation n'étant que de 70,000 fr., il y a insuffisance de 64,900 fr.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, aux Chambres, en
Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est alloué au Département des Travaux Publics un crédit
supplémentaire de six cent trente-trois mille neuf cent dix-sept
francs douze centimes (fr. 633,917-12), pour l'acquit des dé-
penses concernant les exercices 1846, 1845, 1844 et années
antérieures.

ART. 2.

Ce crédit sera réparti de la manière suivante :

Exercice 1844 et années antérieures.

Chap. I, art. 3.

Matériel de l'administration cen- trale, Annales des travaux pu- blics.	2,677 75
---	----------

Chap. II, art. 1^{er}.

Service des routes	1.756 04
------------------------------	----------

Chap. II, art. 5.

Service de l'Escaut	55 95
A reporter fr.	4,467 74

Report. fr.	4,467 74	
<i>Chap. II, art. 6.</i>		
Service de la Lys	8,923 94	
<i>Chap. II, art. 7.</i>		
Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. .	1,353 30	
<i>Chap. II, art. 9.</i>		
Service de la Dendre	415 12	
<i>Chap. II, art. 14.</i>		
Service des canaux de Gand à Ostende	504 76	
<i>Chap. II, art. 18.</i>		
Service des poldres	3,983 13	
<i>Chap. III. Chemin de fer.</i>		
<i>Art. 1^{er}. Administration générale.</i>		
Personnel	13,593 00	
<i>Art. 2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures.</i>		
	28,700 00	
<i>Art. 4. Service de l'entretien des routes et stations. Main-d'œuvre, travaux, fournitures . . .</i>		
	18,800 00	
<i>Art. 6. Service de locomotion et d'entretien du matériel. Personnel.</i>		
	2,340 00	
<i>Art. 11. Frais de perception.</i>		
Loyer des locaux.	2,969 84	
Total. . . . fr.	83,037 05	83,037 05

Exercice 1845.

<i>Chap. I, art. 3.</i>		
Matériel de l'administration centrale fr.	11,080 09	
<i>Chap. II, art. 6.</i>		
Service de la Sambre	13,310 00	
<i>Chap. III. Chemin de fer.</i>		
<i>Art. 1^{er}. Administration générale.</i>		
Personnel	13,944 34	
<i>Art. 2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures.</i>		
	58,444 26	
A reporter. . . . fr.	76,778 69	83,037 05

Reports fr.	76,778 69	85,057 05
<i>Art. 3.</i> Service de l'entretien des routes et stations. Personnel. .	7,314 65	
<i>Art. 4.</i> Main-d'œuvre, travaux, fournitures.	81,720 06	
<i>Art. 6.</i> Service de locomotion et d'entretien du matériel. Personnel	11,046 91	
<i>Art. 7.</i> Main-d'œuvre, travaux, fournitures.	157,540 90	
<i>Art. 9.</i> Service des transports. Main-d'œuvre, travaux, fournitures	43,652 79	
<i>Art. 10.</i> Service de perception. Personnel	6,648 09	
<i>Chap. V, article unique.</i>		
Pensions.	4,000 00	
Total. . . . fr.	388,482 09	588,482 09

Exercice 1846.

Chap. III. Chemin de fer. —
 § 2. *Service de l'entretien des routes et stations.*

<i>Art. 5.</i> Renouvellement de billes et de fers	160,378 00	160,378 00
Total égal. . . . fr.	633,917 12	

Donné à Bruxelles, le 26 juillet 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances.

J. MALOU.

Le Ministre des Travaux Publics,

DE BAVAY.

ANNEXES.

ÉTAT N° 1.

*Matériel de l'administration centrale.***Créances arriérées de 1843.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Deltombe, imprimeur.	958 50	Impressions et fournitures de papiers.	L'insuffisance du crédit est la cause de la non-liquidation de cette créance.

ÉTAT N° 2.

*Matériel de l'administration centrale.***Créances arriérées de 1844.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Deltombe, imprimeur.	973 89	Impressions et fournitures de papiers.	L'insuffisance du crédit est la cause de la non-liquidation de cette créance.

*Annales des Travaux Publics.***Créances arriérées de 1843.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Le colonel d'artillerie Frédéric.	266 20	Frais de route et de séjour, comme membre de la commis- sion des Annales des Travaux Publics.	L'insuffisance crédit est la cause la non-liquidat de cette créance.

*Annales des Travaux Publics.***Créances arriérées de 1844.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Le colonel d'artillerie Frédéric.	479 16	Frais de route et de séjour, comme membre de la commis- sion des Annales des Travaux Publics.	L'insuffisance crédit est la cause la non-liquidat de cette créance.

ÉTAT N° 5.

Service des routes.

Créances arriérées de 1839.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	M. le gouverneur de la province de Liège.	188 51	Solde créancier résultant d'un compte apuré par la cour des comptes, le 22 avril 1845, n° 104638, du chef de fonds mis à la disposition de M. le gouverneur de la province de Liège, sur le chapitre IV, art. 1 ^{er} du budget de l'exercice 1839, pour solder les terrains emprisis pour le redressement de la route de Huy à Tirlemont.	Le budget de l'exercice 1839 était périmé lorsque l'arrêt de la cour des comptes est intervenu.

ÉTAT N° 6.

Service des routes.

Créances arriérées de 1840.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	F. Domken, entrepreneur, à Liège.	1,547 53	Indemnité pour travaux de réparation extraordinaires exécutés, en 1840, à la route d'Aubel à la Minerie.	L'envoi tardif des pièces n'a pas permis d'imputer cette dépense sur le budget de l'exercice 1840, qui se trouvait périmé.

*Service de l'Escaut.***Créances arriérées de 1842.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Vanderhaeghe - Maya, imprimeur, à Gand.	14 64	Frais d'impression du tarif des droits de navigation appliqué, par arrêté royal du 26 septem- bre 1842, au barrage établi sur l'Escaut, à Autrive.	L'envoi tardif des pièces de dépenses a été cause que cette créance n'a pu être liquidée.

*Service de l'Escaut.***Créances arriérées de 1843.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Allard, avocat à Bruxelles.	39 31	Frais de mise en demeure de l'entrepreneur des travaux d'é- largissement du débouché de l'Escaut, à Antoing.	Le budget de 1845 s'est trouvé périmé à l'époque à laquelle les pièces de dépen- ses sont parvenues au Département des Travaux Publics.

ETAT N° 9

*Service de la Lys.***Créances arriérées de 1840.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS	MONTANT DES CRÉANCES	OBJET DES CRÉANCES	Observations.
1	Allard, avocat a Bruxelles.	675 00	Honoraires dans une cause en expropriation contre le sieur De Montblanc, dans la propriété de qui des emprises ont été effec- tuées pour l'établissement du barrage de Vive-St Eloy, sur la Lys.	L'envoi tardif des pièces est cause du retard qu'a éprouvé la liquidation de cet te créance

ETAT N° 10.

*Service de la Lys***Créances arriérées de 1841.**

N° D'ORDRE	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Gheysens, notaire a Harlebeke, Vanackere, notaire a Deerlyk et Joseph Henry, arpenteur.	314 50	Frais d'expertise des terrains, appartenant au sieur de Mont- blanc, expropriés pour l'établis- sement du barrage de Vive-St Eloy, sur la Lys	L'envoi tardif des pièces est cause du retard qu'a éprouvé la liquidation de cet te créance.
2	Les mêmes	113 35	Id , en cause contre le sieur Lacombe.	Id
3	Allard, avocat à Bruxelles.	265 00	Honoraires dans une cause en expropriation contre le sieur Lacombe.	Id
4	Le même.	75 00	Id. contre le sieur Vercaute- ren.	Id
		767 85		

*Service de la Lys.***Créances arriérées de 1843.**

Il est alloué à Part. 6 du chap. II, du budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1843, un crédit de fr. 50,941-50 affecté au service de la Lys.

Voici quel a été l'emploi de ce crédit :

SOMMES PAYÉES OU ENGAGÉES.

Travaux d'entretien dans la Flandre orientale. . . fr.	8,994 00
Renouvellement de la partie mobile du pont St-Michel, à Gand	7,465 00
Réparation de l'écluse dite <i>du Pass</i>	7,875 14
Dévasement entre le pont dit <i>du Pré-d'Amour</i> et l'écluse de la Pêcherie	17,200 00
Terrains acquis pour le barrage de Vive-St-Éloy. . .	15,025 10
Travaux de réparation au pont-levis de Commynes . .	357 20
Personnel	5,517 50
Honoraires et débours des avocats et avoués qui ont occupé pour le Gouvernement, dans les causes en expropriation des terrains nécessaires au barrage de Vive-St-Éloy.	1,288 57
Total. . fr.	<u>61,702 51</u>

Les travaux de construction du barrage mobile à établir sur la Lys, à Vive-St-Éloy, ont été adjugés, le 10 juillet 1841, moyennant la somme de. 159,500 00

Par disposition du 14 octobre 1841, l'autorisation a été donnée de substituer aux parements en briques des parements en pierre de taille, dans les quatre passages du barrage éclusé; la dépense de ce chef sera de 5,274 00

Par disposition du 27 janvier 1842, le Département des Travaux Publics a autorisé les modifications propres à consolider les fondations de cet ouvrage d'art, reconnues nécessaires, à cause de la nature du sol sur lequel il devait être établi; cette dépense comporte une somme de 9,129 57

Par disposition du 6 juillet 1842, l'autorisation a été donnée d'apporter des modifications dans la construction des deux ponts de service à établir pour la manœuvre des poutrelles du barrage; la dépense de ce chef sera de 5,578 29

Construction de fascines et de quatre parties de garde-corps au barrage de Vive-St-Éloy, autorisation du 1^{er} septembre 1843. 5,006 34

Total. . fr. 162,488 00

Sur ce prix total, il a été payé à l'entrepreneur :

1 ^o	Au moyen des fonds du budget de 1841	85,834 68
2 ^o	Id. de 1842	41,725 47
Ensemble. . fr.		127,560 15

La dépense résultant de l'exécution d'office et pour compte de l'entrepreneur des travaux de construction du barrage de Vive-St-Éloy a été prélevée, jusqu'à concurrence de fr. 3,410-38, sur le restant disponible du crédit alloué au budget de 1842.

La somme de fr. 31,817-47, qui reste due sur le montant de cette entreprise, qu'on l'affecte au paiement, soit des travaux exécutés directement par l'entrepreneur, soit des travaux qui s'effectuent d'office et pour son compte, devrait être prélevée sur le crédit alloué au budget de 1843, pour le service de la Lys.

En ajoutant cette somme de fr. 31,817-47, à payer sur le budget de 1843, pour solder l'entreprise des travaux d'établissement du barrage de Vive-St-Éloy, au montant des sommes payées ou engagées sur le crédit alloué à ce budget pour le service de la Lys, qui est de fr. 61,702 54

On trouve un total de 93,519 98

Le crédit alloué à l'art. 6 du chap. II, du budget de 1843, est de 50,914 50

La somme allouée, à titre de crédit supplémentaire, pour le service de la Lys, par la loi du 30 mars 1844, s'élève à. 38,828 89

89,740 39

Il y a donc une insuffisance de 3,779 59

Au montant de laquelle il y aura à ajouter la somme de 704 50

Dont l'entrepreneur des travaux de construction du barrage de Vive-St-Éloy a fait l'avance pour la pose de la première pierre.

La somme demandée, à titre de crédit supplémentaire, pour les dépenses de l'exercice 1843, est donc en totalité

de. fr. 4,481 09

*Service de la Meuse.***Créances arriérées de 1843.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Toussaint, François-Joseph, entrepreneur de travaux publics, à Liège.	300 38	Solde de son entreprise des travaux de construction de la passe artificielle établie sur la Meuse à Chokier.	Le budget de l'exercice 1843, sur lequel cette créance aurait dû être imputée, s'est trouvé périmé à l'époque à laquelle, aux termes du contrat d'entreprise, la dite créance est devenue exigible.
2	Le même.	1,015 12	Solde de son entreprise des travaux de parachèvement de la passe artificielle établie sur la Meuse à Chokier.	Id.
3	Néoclès Hennequin, avocat, à Liège.	20 00	Honoraires dans une cause contre le sieur Lecocq, propriétaire à Chokier.	L'envoi tardif des pièces de dépenses a été cause que cette créance n'a pu être liquidée.
4	Le même	20 00	Honoraires dans une cause contre la dame Martin, propriétaire à Chokier.	Id.
		1,355 50		

ÉTAT N° 12.

*Service de la Dendre.***Créances arriérées de 1843.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Joseph de Vincke, entreprenr de travaux publics, demeurant à Grammont.	400 00	Fourniture d'un bateau de blocailles coulées dans la Dendre, en aval de l'écluse de décharge d'Alost, dans le but de garantir les rives contre l'action des eaux.	L'insuffisance du crédit alloué a été cause que cette dépense n'a pu être liquidée.
2	Vanderhaeghe-Maya, imprimeur, à Gand.	15 12	Frais d'impression d'un avis relatif au chômage de la Dendre.	Id.
		415 12		

ÉTAT N° 13.

*Service des canaux de Gand à Ostende.***Créances arriérées de 1843.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	La ville de Bruges . .	152 88	Indemnité annuelle due à la ville de Bruges pour droit de pâturage sur les digues du canal de Gand à Bruges, depuis Steenbrugge jusqu'à Gevaerts.	L'insuffisance du crédit alloué au budget de 1843 a été cause que cette créance n'a pu être liquidée.

*Service des canaux de Gand à Ostende.***Créances arriérées de 1844.**

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	La ville de Bruges . .	152 38	Indemnité annuelle due à la ville de Bruges pour droit de pâturage sur les digues du canal de Gand à Bruges, depuis Steenbrugge jusqu'à Gevaerts.	L'insuffisance du crédit alloué au budget de 1844 a été cause que cette créance n'a pu être liquidée

*Service des poldres.***Créances arriérées de 1831.**

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	C. Van Loock, à Oorderen.	2,425 05	Indemnité à raison de l'emprise effectuée d'une partie de sa propriété incorporée dans la construction de la digue autour du fort Lacroix.	La légitimité de cette créance n'a été convenablement établie qu'à une date récente et, par conséquent, longtemps après que le budget sur lequel elle aurait dû être prélevé s'est trouvé périmé.

ÉTAT N° 16.

*Service des poldres.***Créances arriérées de 1840.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Loomans, propriétaire à Stabroeck.	991 82	Indemnité pour fouilles effectuées dans son terrain pour les travaux de réparation exécutés, en 1840, au talus intérieur de la digue de l'Escaut dans le poldre de Lillo.	L'insuffisance des crédits a été cause que cette créance n'a pu être liquidée.

ÉTAT N° 17.

*Service des poldres.***Créances arriérées de 1842.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Gérard Legrelle, à Anvers.	268 26	Travaux exécutés d'urgence pour fermer une rupture qui s'était formée dans la digue de l'Escaut au Kiel, à la suite d'un ouragan survenu le 10 mars 1842.	L'envoi tardif des pièces de dépenses a été cause que cette créance n'a pu être liquidée sur le budget sur lequel elle aurait dû être imputée.

*Service des poldres.***Créances arriérées de 1843.**

N ^o D'ORDRE.	NOMS	MONTANT	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
	DES INTÉRESSÉS.	DES CRÉANCES.		
1	La dame veuve Van Puyvelde, à Beeren-drecht.	300 00	Frais de déplacement de la partie de la digue dite Zwaenendyk qui se trouve contre l'habitation de la dame Van Puyvelde, de manière à l'en éloigner de 10 à 15 mètres.	Le budget de 1845 s'est trouvé périmé à l'époque à laquelle cette créance est devenue exigible.

Chemin de fer.

Exercice 1844.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	MONTANT DES DÉPENSES	SOMMES ALLOUÉES.	RÉSULTÉ	
				DÉFICIT	DISPONIBLE
	§ 1 ^{er} . — Administration générale				
1	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	212,100 00	196,500 00	(¹) 15,595 00	"
2	Main-d'œuvre, travaux et fournitures, etc.	157,700 00	129,000 00	(²) 28,700 00	"
	§ 2 Service de l'entretien des routes et stations				
3	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	115,800 00	142 510 00	"	28,510 00
4	Main-d'œuvre, travaux et fournitures, etc. .	1,152,100 00	1.115,500 00	(³) 18,800 00	"
5	Renouvellement des billes et fers .	200,000 00	203,000 00	"	5,000 00
	§ 3 — Service de locomotion et entretien du matériel				
6	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	128,000 00	125,460 00	(¹) 2,540 00	"
7	Main-d'œuvre, travaux et fournitures, etc. .	2,558,100 00	2,565,975 00	"	5,875 00
	§ 4 — Service des transports.				
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	579,000 00	581,560 00	"	2,560 00
9	Main-d'œuvre, travaux, pertes et avaries, camionnage, etc.	65,500 00	575,580 00	"	10,080 00
	§ 5 — Frais de perception				
10	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	200 200 00	222,010 00	"	21,810 00
11	Loyer des locaux	8,269 84	5,500 00	(⁴) 2,969 84	"
	TOTAL	5 614,569 84	5,659,800 00	68,604 84	75,855 00
				A déduire	68,604 84
				Reste disponible	5,250 16

(¹) Les différences en plus dont les art. 1 et 6 sont grevées, proviennent des mutations de personnel qui ont été opérées dans les diverses branches du service, et desquelles il est résulté une économie de 54,745 fr., ainsi que l'on peut s'en convaincre en comparant les excédents disponibles sur les art. 3, 8 et 10 avec le déficit que présentent les art. 1 et 6.

(²) Le déficit de 28,700 fr., que présente l'art. 2, se compose

1^o De la somme de fr. 19,700
 dépenses en travaux exécutés pour remettre dans leur état primitif les cinq maisons occupées précédemment par les bureaux de l'administration; et
 2^o De la somme de 9,000
 payée pour une année entière de loyer du local actuel dont l'administration n'a pris possession qu'à la fin de l'année.

(³) Le déficit de l'art. 4 résulte des travaux imprévus qui ont dû être exécutés pour consolider la route sur les lignes de la Vesdre et de Namur.

(⁴) L'excédent de dépenses, que présente l'art. 11, forme à peu près le montant du loyer d'un local que l'administration a pris en bail pour servir d'entrepôt auxiliaire à la station de Liège, moyennant le prix annuel de 2,500 fr.

*Matériel de l'administration centrale.***Créances arriérées de 1845.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Dehaen	451 03	Vitres et ouvrages	L'insuffisance des crédits est la cause de la non-liquidation de cette créance.
2	Vanbeneden	137 52	Menuiserie.	
3	Id.	1,854 51	Id.	Id.
4	Frischmann	512 70	Bougies, etc.	Id.
5	Gob	882 20	Serrurerie.	Id.
6	Peitrequin	596 58	Sonnettes	Id.
7	Marechal.	408 66	Blanchissage de rideaux	Id.
8	Devroom.	1,445 20	Impressions	Id.
9	Vanneuss.	118 10	Chaudronnerie.	Id.
10	Kupper.	1,677 50	Charbons.	Id.
11	Tircher	111 00	Librairie.	Id.
12	Leemans	84 36	Transport de terres et ouvrages.	Id.
13	Gérard.	1,043 20	Huile et bougies	Id.
14	V ^e Bleyenheuft.	283 38	Clous, etc.	Id.
15	Latour	103 46	Ferblanterie	Id.
16	Bonneels.	176 69	Ébénisterie.	Id.
17	Cappellemans	353 36	Brosses, etc.	Id.
18	Leva	840 54	Tapisserie	Id.
		11,080 09		

ETAT N° 21.

*Service de la Sambre.***Créances arriérées de 1845.**

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	MONTANT DES CRÉANCES.	OBJET DES CRÉANCES.	Observations.
1	Joseph Haus, entrepreneur des travaux publics à Jumet.	13,310	Construction d'un batardeau en maçonnerie, en amont de la place de Charleroy, à la jonction du fossé des nouvelles fortifications et de la Sambre.	Les fonds nécessaires à l'exécution de cet ouvrage d'art, dont la construction a été décrétée de concert par les Départements de la Guerre et des Travaux Publics, et qui a été édifié sous la surveillance des agents du génie militaire, n'ont point été demandés au budget de l'exercice 1845.

Chemin de fer.

Exercice 1845.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	MONTANT DES DÉPENSES.	ALLOCATIONS.	EXCÉDANT.	DÉFICIT.
	§ 1 ^{er} . — Administration générale.				
1	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.....	229,944 54	216,000 00	»	15,944 54
2	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc....	184,444 26	146,000 00	»	58,444 26
	§ 2. — Service de l'entretien des routes et des stations.				
5	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.....	129,459 65	122,125 00	»	7,514 65
4	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc....	1,178,720 06	1,097,000 00	»	81,720 06
5	Renouvellement de billes et fers.....	512,558 25	560,000 00	47,641 77	»
	§ 3. — Service de locomotion et d'entretien du matériel.				
6	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.....	458,046 91	427,000 00	»	11,046 91
7	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc....	2,942,540 90	2,785,000 00	»	157,540 90
	§ 4. — Service des transports.				
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois.....	576,750 41	578,800 00	1,769 59	»
9	Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc....	616,652 79	575,000 00	»	45,652 79
	§ 5. — Frais de perception.				
10	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.....	205,148 09	198,500 00	»	6,648 09
11	Loyer des locaux	7,769 84	7,800 00	50 16	»
	TOTAUX.....	6,321,875 48	6,010,925 00	49,441 52	560,092 00
				Excédant.....	49,441 52
				Il reste un déficit de fr.....	510,650 48